

L'actualité prioritaire de nos adhérents

Flash du 25/01/2022

Dans la convention collective de la nouvelle branche des **Professions Réglementées Auprès des Juridictions (PRAJ)**, voici ce qu'il faut retenir :

- **Nouvelle Convention Collective : elle est signée !**

Après plusieurs années de négociations, et à la suite de quelques dernières CPPNI agitées, elle a été enfin signée le 25/01/2022 par toutes les organisations représentatives.

Cette convention regroupera près de 5000 salariés :

- des études d'Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires (60 %),
- des greffes des Tribunaux de Commerce (30 %),
- des cabinets d'Avocats aux Conseils (10 %).

La CFDT a veillé à préserver au mieux les intérêts des salariés de ces 3 professions et a négocié jusqu'au dernier moment des améliorations, en particulier au niveau des salaires, en ces temps où le pouvoir d'achat s'étiolle tous les jours.

Un des points forts de cette convention sera l'augmentation systématique d'échelon tous les 5 ans, mais nous aurons l'occasion d'y revenir plus en détail. En effet, cette nouvelle convention n'entrera en vigueur qu'après la publication de son arrêté d'extension. Il va falloir encore patienter probablement de longs mois...

- **La représentativité 2021 :**

La représentativité des organisations syndicales se trouve partagée entre **la CFDT à 43,98 %**, la CFTC à 35,84 % et la CGT à 20,18 % ; les autres organisations qui participaient aux négociations ne sont plus représentatives.

Chez les employeurs, Ce sont les AJMJ qui sont en tête avec l'IFPPC 57,17 %, et l'ASPAJ 11,75 %, les greffiers suivaient avec l'ANGTC-PLE 31,08 % et les avocats aux conseils ne sont pas représentatifs. Une fédération d'employeurs a été créée, se substituant aux organisations natives, dénommée FEPRAJ, dont la présidence a été confiée à un avocat aux conseils.

- **Prochaine CPPNI :**

Elle est prévue le 9 mars 2022. A très bientôt !

Pour toute information complémentaire, donner votre position sur ces informations, mais aussi pour soulever des points qui vous paraîtraient utiles à améliorer les conditions de travail dans votre cabinet, étude, office, n'hésitez pas à nous apporter vos idées...

*Vous pourrez contacter directement, et en toute confidentialité, **Philippe Paillaugue**, mandaté dans votre branche, par mail, sur son adresse : p.paillaugue@snpj-cfdt.fr*